



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 mars 2017

DÉLIBÉRATION

N° 35 - 23.03.2017

En exercice.....26
Présents.....19
Votants.....23
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
6. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – CRÈCHE DE SAINTE-MARIE DE RÉ
Rétrocession de la voirie et de l'aire de stationnement

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 23 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 17 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauban, place de la République à Saint-Martin de Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Frédéric GUERLAIN (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Isabelle Masion-TIVENIN, M. Léon GENDRE, Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Jean-Jacques BLANC, Mme Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Béatrice TURBE.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170323-D201735-DE
Reçu le 23/03/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 mars 2017

DÉLIBÉRATION

N° 35 - 23.03.2017

En exercice.....26

Présents.....19

Votants.....23

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES 6. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – CRÈCHE DE SAINTE-MARIE DE RÉ Rétrocession de la voirie et de l'aire de stationnement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment le 2^{ème} alinéa de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre du Projet Educatif Local dont la vocation est de fédérer les intentions éducatives des partenaires en faveur des 0-25 ans d'intérêt communautaire,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment le 2^{ème} alinéa de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre du Projet Educatif Local dont la vocation est de fédérer les intentions éducatives des partenaires en faveur des 0-25 ans dont l'étude, la création, l'entretien, la gestion et/ou participation des structures petite enfance accueillant les enfants de 0 à 4 ans,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°113 du 21 juillet 2011, validant le principe de construction de locaux neufs pour la crèche de Sainte Marie de Ré avec une maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Île de Ré,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°251 du 18 décembre 2013, relative au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°93 du 25 septembre 2014, relative à la validation de l'Esquisse,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°143 du 18 décembre 2014, relative à la validation de l'Avant-Projet Sommaire et autorisant la signature du permis de construire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°8 du 19 février 2015, relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif et du Forfait Définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°175 du 17 décembre 2015, relative à l'acquisition de la parcelle ZT 515p d'une superficie de 2 365 m²,

Vu le permis de construire n° PC 01736015E0021 accordé le 4 septembre 2015 à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, autorisant la construction d'une crèche parentale,

Vu l'acquisition suivant acte notarié en date du 14 mars 2017,

AR PREFECTURE

017-241700459-20170323-D201735-DE
Reçu le 23/03/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 mars 2017

DÉLIBÉRATION

N° 35 - 23.03.2017

En exercice.....26
Présents.....19
Votants.....23
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
6. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – CRÈCHE DE SAINTE-MARIE DE RÉ
Rétrocession de la voirie et de l'aire de stationnement

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 mars 2017,

Considérant qu'il convient de transférer à la commune de Sainte Marie, à titre gratuit, dès leur réception, la voie et les espaces de stationnement réalisés dans le cadre de l'opération de construction de la crèche parentale, conformément au plan annexé ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de rétrocéder la voirie et l'aire de stationnement à la commune de Sainte Marie de Ré, afin de les intégrer dans son domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à ce transfert de propriété à titre gratuit, ainsi que tous les actes y afférents,
- de valider la prise en charge des frais afférents aux actes.

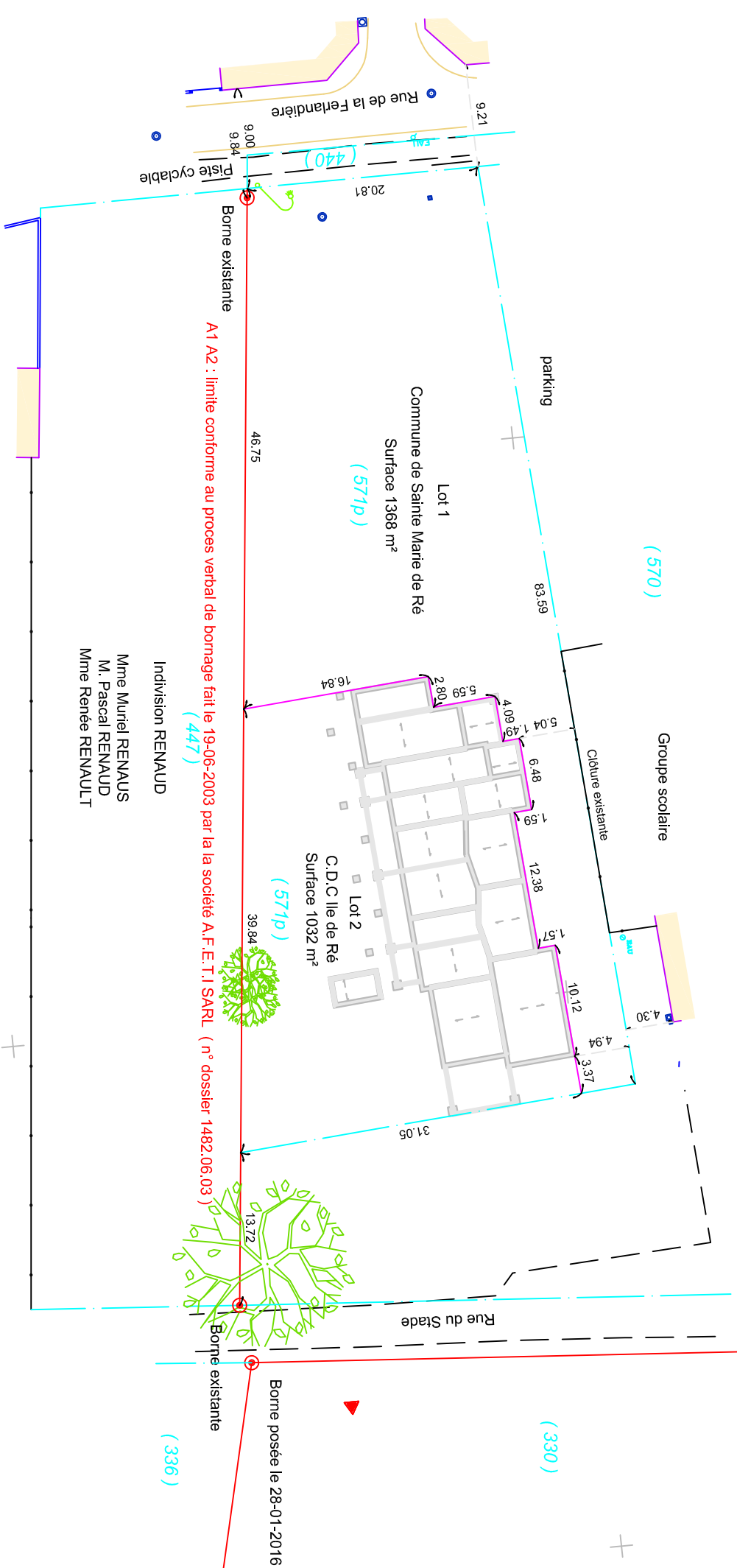
Affichée le :
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-20170323-D201735-DE
Reçu le 23/03/2017

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE RE
" CRECHE "
PLAN DE DIVISION N°2
 Sise : Rue de la Ferlandière



Système de coordonnées RGF93-CC46

CADASTRE	SUIVI	DATE
Section ZT n° 570-571	Projet de division n° 2	10-02-2017

Dossier n° 1612217989

Echelle 1/500

SELARL Christine VIVIES, Géomètre-Expert D.P.L.G.
 5 place du Bois de l'Ardillier
 17630 LA FLOTTE EN RE
 Tél : 05.46.09.52.06 Fax : 05.46.09.57.40
 Email : vivies-geometre.expert@orange.fr
 Site : www.vivies-geometre-expert.fr



AR PREFECTURE
 017-241700459-20170323-D201735-DE
 Regu le 23/03/2017